



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Introduit à la demande de Madame IFERGAN Judicaëlle demeurant Rue des Chaufours, 3 à 5590 Ciney.

Le terrain concerné est situé Rue des Chaufours, 3 à 5590 Ciney et cadastré division 1, section A n°266X2.

Le projet est de type : régularisation d'une maison unifamiliale en deux logements et un studio, l'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ; du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes : zone d'extraction.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme. Le rendez-vous est a prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.47**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be**¹

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Julie LISSOIR dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

téléphone : **083/23.10.47** mail : <u>urbanisme@ciney.be</u>,

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/05/2024 au 21/05/2024 au collège communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale

Rue du Centre 35 5590 Ciney

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urbanisme@ciney.be</u>

- Par courrier remis en main propre du service Cadre de vie - Cellule urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : A/UFD/2024/2368546

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Julie LISSOIR ou lors de la séance de clôture de l'enquête. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 21/05/2024 à 11:00 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme ATTENTION PRÉVENIR DE VOTRE PRÉSENCE 24h A L'AVANCE.

¹ Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance